

LE CONSEIL MUNICIPAL EN 3 POINTS

Lors du conseil municipal du mardi 21 mai, 12 délibérations ont été soumises au vote et le maire a communiqué trois décisions.

1. Rapport d'étape sur les suites données au contrôle de la Cour régionale des comptes

À la suite du contrôle effectué par la Cour régionale des comptes en 2023 sur la gestion de la commune de 2016 à 2022, la Ville devait adresser un rapport sur les mesures prises un an après la notification du rapport définitif.

Ce premier bilan a été validé par le conseil avant envoi à la juridiction administrative. Pour mémoire, l'enquête administrative portait sur la situation financière de la commune jugée satisfaisante, sur la qualité de l'information financière et comptable, ainsi que sur la question de l'érosion côtière, de façon subsidiaire.

2. Utilisation des amendes de police

Les communes du département de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier du produit des amendes de police. À ce titre, la Ville a adressé aux instances départementales un dossier de financement pour réhabiliter le chemin cyclable et installer un radar pédagogique rue Emmanuel Provost, le tout pour un montant global de 22 997 euros HT.

3. Réhabilitation du complexe sportif Alice Milliat

Les travaux d'extension du complexe sportif ont démarré au début de l'année pour une livraison prévue au premier semestre 2025. Le Conseil a validé l'appellation d'Alice Milliat, sportive de haut niveau qui a milité pour faire reconnaître une juste place aux femmes dans les Jeux olympiques. La cérémonie de pose de la première pierre du bâtiment s'est déroulée le vendredi 17 mai. Cette opération, d'un montant total de 1,7 million d'euros, sera financée pour moitié par des fonds de concours régionaux ou communautaires. Cap Atlantique a été sollicité, notamment, au titre de la modernisation des équipements structurants 2024 en lien avec le projet de territoire, qui ne relève pas d'une compétence communautaire. Il est à noter que le Département s'est désengagé de cette opération.

Les questions posées ont porté, une nouvelle fois, sur le dossier des médecins (lire encadré ci-dessous).

Saga : le dossier des médecins

Trois questions ont été posées par la liste Un nouveau cap sur la problématique des médecins. Pour l'occasion, une forte présence des membres de l'association Action accès santé est à noter dans le public.

1) La première portait sur la nature de l'engagement pris par un nouveau médecin annoncé au Croisic fin 2024. Celui-ci aurait signé une lettre d'engagement sur l'honneur, avant la signature d'un bail à l'été.

2) La deuxième voulait connaître l'état d'avancement des discussions avec Batz-sur-Mer sur l'installation d'une antenne de sa maison de santé au Croisic. Il a été répondu que l'agenda des deux maires n'avait, pour l'heure, pas permis de les engager.

3) Enfin, des précisions étaient souhaitées quant à l'agenda prévisionnel des travaux d'aménagement de la maison médicale.

Celui-ci sera défini en fonction du bon aboutissement des négociations à conduire avec la commune de Batz-sur-Mer.

Dans son communiqué du 25 mai, l'association Action accès santé a fait savoir qu'elle soutenait une solution intercommunale pour l'embauche de médecins salariés, en préconisant à défaut, cette embauche par la commune du Croisic. Elle persiste dans sa volonté de recruter deux médecins salariés et demande l'engagement rapide des travaux d'adaptation de la maison médicale.

Précisons que ce dossier vient de connaître un nouveau rebondissement avec l'annonce faite sur les réseaux sociaux de l'intention de la docteur Estelle Duhem de céder sa place de médecin généraliste. Elle s'était installée au Croisic en novembre 2021.